

L'ÉCO

de Plaine Commune



ASTUCE PRODUCTIONS,
LA PUB DE HAUT VOL
PAGE 7

Plaine Commune La lettre économique de la communauté d'agglomération N° 19/OCT. 2010 Aubervilliers+
Commune La Courneuve+ Épinay+ L'Île-Saint-Denis+ Pierrefitte+ Saint-Denis+ Stains+ Villetaneuse

LA NOUVELLE FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Exit la TP, place à la CET... Ce passage de la taxe professionnelle à la contribution économique territoriale a des conséquences pour les sociétés, mais aussi pour les collectivités territoriales.

Les nouveaux dispositifs fiscaux des entreprises ne sont pas encore déterminés dans leur globalité. L'examen parlementaire qui devait avoir lieu cet été a finalement été reporté à 2011, au moment de l'adoption de la loi de finances. Malgré ce retard, diverses projections font état d'une baisse de 20% des impôts acquittés par les entreprises. Les finances locales, sur le long terme, devraient pâtir de la réforme. **PAGES 2 ET 3**

Mission économique à Shanghai

L'association Aubervilliers-Plaine Commune-Shanghai 2010 présidée par Catherine Paquet, responsable des sites Rhodia à Aubervilliers, organise une mission économique en Chine, du 24 septembre au 1er octobre prochain. Vingt-deux entreprises du territoire de Plaine Commune seront présentes, appartenant toutes à des domaines d'activités variés : audiovisuel, bâtiment, informatique, publicité. Le président de Plaine Commune Promotion, Francis Dubrac, ainsi que plusieurs adhérents de l'association, des élus

de Plaine Commune et d'Aubervilliers seront également du voyage. La mission économique ira 2 jours à Wenzhou, puis 4 jours à Shanghai. L'association disposera d'un stand au sein du Pavillon des Organisations Internationales de l'Exposition Universelle. Parmi les événements prévus : des échanges avec des entreprises françaises implantées en Chine, des rencontres avec des entreprises chinoises, des conférences organisées par la Mission économique de l'Ambassade de France, une visite de l'Exposition Universelle.

Novembre social et solidaire

Le mois de novembre est placé sous le signe de l'économie sociale et solidaire, avec plusieurs initiatives programmées sur le territoire de Plaine Commune. **Page 4**

Numéro unique

Plaine Commune lance fin septembre un numéro unique (0811 562 563) pour les créateurs d'entreprises en quête d'informations. **Page 4**

Nouvelles implantations

Au premier semestre 2010, 46 entreprises se sont implantées sur 52 000 m². Les transactions en locaux d'activités étaient supérieures à celles des bureaux. **Page 5**

LE CHIFFRE

10

C'EST LA 10^E ÉDITION DE SAVANTE BANLIEUE, MANIFESTATION DE CULTURE SCIENTIFIQUE À L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE QUI SE TIENDRA LES 21 ET 22 OCTOBRE 2010 SUR LE CAMPUS DE VILLETANEUSE. 5 000 VISITEURS SONT ATTENDUS.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010, LA TAXE PROFESSIONNELLE (TP) PAYÉE PAR LES ENTREPRISES, QUI REPRÉSENTAIT LA PLUS GRANDE PART DES RECETTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES A CESSÉ D'EXISTER. ELLE EST REMPLACÉE PAR LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET).

DOSSIER RÉALISÉ PAR JULIEN LAFARGUE

Fiscalité des entreprises : de la TP à la CET

La CET en VO : dans sa présentation officielle, la nouvelle contribution économique territoriale (CET, un nouvel acronyme à mémoriser) a « pour vocation de lutter contre une source de déséquilibre et de handicap dans la compétition internationale ». Et il est précisé qu'elle « tend donc à alléger la charge fiscale pesant sur les entreprises » et à « pérenniser les ressources des collectivités ». Dans le détail, il apparaît que la CET comprend deux volets distincts, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE a pour base de calcul les valeurs locatives foncières soumises à un taux d'imposition voté au niveau de chaque ville ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale, comme Plaine Commune). En revanche le taux de la part CVAE est fixé nationalement ; elle ne s'appliquera qu'aux entreprises ayant réalisé un CA de plus de 500 000 euros en 2009, avec un versement minimum de 250 euros.

Du retard

Au cours de l'été, le Parlement aurait dû se pen-

cher à nouveau sur le dossier. Mais, finalement, cela a été repoussé à la loi de finances de 2011. Il n'est donc pas facile aujourd'hui de réaliser des projections économiques pertinentes, même s'il est communément admis que, en moyenne, la diminution de l'impôt acquitté par les sociétés tournerait autour des 20%. Parmi les questions toujours en suspens, les professions libérales qui emploient moins de cinq salariés et réalisent des bénéfices non commerciaux. Au moment du versement du premier acompte annuel en juin, elles n'ont rien versé : le fisc a respecté une décision du conseil constitutionnel stipulant que la clause des 5 salariés créait une inégalité devant l'impôt... Autre trou dans la chaussure : une fois les premiers textes promulgués, il est apparu qu'en vertu des nouvelles méthodes de calcul, certaines catégories d'entreprises allaient quasiment ne plus rien payer (par exemple les sociétés ferroviaires SNCF, RATP, ainsi que les secteurs de l'énergie et des télécommunications). De là est née une contribution spécifique : l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Plaine Commune perd au change

Le territoire de l'agglomération, avec ses huit villes, va perdre au change. Même si le pire a été évité : la première mouture de la réforme de la TP laissait entrevoir une diminution de 30 à 50 millions d'euros de capacité d'investissements annuels. Après débats au Parlement, les règles ont été modifiées, et de fait la capacité d'investissement s'élèvera pour Plaine Commune, en 2010, à 60 millions d'Euros. Mais le fait de passer 50 à 60 millions ne trouve pas son explication dans la réforme. C'est directement la progression, l'an passé, de 7% des bases de la TP sur laquelle sont établis les calculs du nouveau système qui en sont la cause. « Et sans la réforme, avec nos 7 % de mieux, ce ne sont pas 60, mais 70 millions que nous aurions eu à notre disposition ! » pointe Jacques Marsaud, le directeur général de l'agglomération.

Maintenant, comment ça marche ?

Avant la réforme, la TP aurait rapporté à Plaine commune 154 millions d'Euros, et un total de 210 millions avec les dotations légales de l'Etat. Après la réforme, la CFE rapportera 58 millions, aux-

quels s'ajouteront près de 30 millions de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et un peu plus de 32 millions de taxe d'habitation, transférée par la loi du département à l'agglomération (Plaine Commune sera ainsi amenée malgré elle à voter le taux de cet impôt ménager alors qu'elle s'était toujours refusée à instaurer une fiscalité spécifique). La dotation d'Etat baisse à un peu moins de 62 millions, et au final le total s'élève à 184,5 millions. Comparés aux 210 sans la réforme il manque 25,5 millions. Qui seront, on l'a vu, compensés. Mais il n'est pas prévu que cette compensation évolue. Au mieux elle sera fixe, et plutôt orientée à la baisse, l'Etat réduisant partout ses dépenses...

L'impôt et le territoire

En application de la loi de finances 2008 qui en a instauré la possibilité, Plaine Commune a créé une commission intercommunale des impôts directs, à l'instar de ce qui existait précédemment dans chacune des huit communes de l'agglomération. Il s'agit pour elle de participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation de la valeur locative, en suivant les évolutions, constructions rénovations, démolition...

« La TP, expliquent Sellma Fatouhi et Philippe Mouchel, du service du développement économique de Plaine Commune, a toujours été un lien pour les entreprises avec le territoire, et demain ce lien sera toujours une réalité ». Des élus, des techniciens, des chefs d'entreprise se sont retrouvés en mars 2010 à siéger pour la première fois dans cette commission dont le but « n'est pas de chercher à surimposer mais de trouver la plus grande équité fiscale ». Les recommandations qui en sont issues sont enregistrées par l'administration fiscale. Cette commission pourrait à l'avenir se réunir deux ou trois fois par an.

Et demain ?

Les textes énoncent un grand principe : l'Etat compensera le manque à gagner pour les collectivités. Mais en vérité cela n'a rien de garanti sur le long terme. En outre, comme il faut bien prendre l'argent quelque part, et vu l'état des finances publiques nationales, ce sont les ménages qui risquent d'être mis à contribution. Reste aussi à savoir ce qu'il adviendra dans un futur proche de l'autonomie financière des collectivités locales.

3 QUESTIONS A

Jean-François STOLL, directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis.

« EN DÉCEMBRE, LES ENTREPRISES CONSTATERONT LES EFFETS DE L'ALLÈGEMENT ATTENDU »

La loi de finances pour 2010 a réformé la taxe professionnelle (TP) et y a substitué la contribution économique territoriale (CET). Sur le plan pratique, qu'est ce que cela change pour les entreprises? Et y a-t-il des différences s'il s'agit d'une PME ou TPE ou d'une société employant plusieurs centaines de salariés ?

La CET est composée de la CFE (cotisation foncière des entreprises) et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). La CFE, se rapproche beaucoup de l'ancienne TP. Elle est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, les exonérations sont identiques, les zones franches sont maintenues et son mode de recouvrement suit le même calendrier. Les nouveautés sont très bénéfiques pour les entreprises essentiellement taxées sur les équipements et biens mobiliers, désormais exonérées et qui représentaient 80% du montant de la TP. Les entreprises industrielles et commerciales bénéficient d'un abattement de 30%. Enfin, au plan pratique, seules les entreprises qui subissent des modifications sont tenues de déposer une déclaration (1447) qui ressemble à l'ancienne 1003. La CVAE, est une contribution nouvelle assise sur la valeur ajoutée de

la société dont sont exonérées les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 500 euros. La contribution est également assise sur la répartition des effectifs servant à distribuer le produit attribué aux collectivités. Sans rentrer dans le détail, elle est recouvrée comme la TVA. Les contributions sont basées sur la continuité, l'allègement et la santé économique des entreprises.

Certaines entreprises s'interrogent sur le montant final qu'elles devront acquitter, après avoir versé leur acompte en juin, qu'elles ont parfois estimé supérieur à ce qu'elles attendaient. A quel moment connaîtront-elles le montant total à payer en 2010 ?

Pour la CFE, le 1er acompte du mois de juin a pris en compte la TP de 2009, plus précisément il représente 10% si l'ancienne cotisation était supérieure à 3 000 euros. En décembre, les entreprises constateront les effets de l'allègement attendu sur leurs avis d'imposition. Pour la CVAE, l'effet définitif sera effectif en 2011. Afin de répondre à ce besoin des entreprises un simulateur de la CET, a été mis en ligne sur le site www.impots.gouv.fr dans l'espace des professionnels. Les entreprises peuvent être

rassurées il n'y aura pas d'augmentation de leur cotisation par rapport à 2009, car le dispositif de dégrèvement dégressif de la CET vise à atténuer la situation des redevables qui subiraient dans le nouveau dispositif un accroissement significatif de leur imposition. Il faudra qu'ils en fassent alors la demande auprès de leur service des impôts des entreprises.

Quel conseil pouvez-vous donner à un chef d'entreprise aujourd'hui un peu perdu entre une TP disparue et une CET qu'il a du mal à comprendre ?

Je lui dirais que la déclaration 1329 CVAE est simple, pédagogique et accompagnée d'une notice très explicite. Parallèlement, a été mis en place un service dématérialisé sur internet qui accompagne le chef d'entreprise dans sa démarche. Ce dernier accèdera ainsi au compte fiscal et aura une visibilité totale sur ses dettes et ses créances. La création de son espace abonné permettra au chef d'entreprise d'accéder à un bouquet de services très complet. Enfin, les services des impôts des entreprises sont le point d'entrée et sont à sa disposition pour répondre à ses attentes et l'assister dans ses démarches.

RENCONTRE AVEC...

Thierry FORSANS, PdG du groupe Éclair, l'une des premières sociétés françaises de laboratoires et post production pour le cinéma et la télévision. Installé à Épinay-sur-Seine depuis plus de cent ans Éclair emploie aujourd'hui 380 personnes.

« CIRCULEZ Y A RIEN À VOIR »

Votre société était un gros contributeur dans le cadre de la taxe professionnelle qui vient de disparaître. Qu'est ce qui change pour Eclair avec la réforme de la TP ?

Nous avons entamé, avec notre syndicat professionnel, une démarche visant à la suppression de la TP pour nos métiers. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'aujourd'hui nous en sommes loin. Nous nous attendons, selon les projections que l'on a pu faire avec les données dont nous disposons, à une baisse de 10% de notre imposition. Certes, c'est toujours bon à prendre mais ça reste modeste.

Vous vous attendiez donc à une autre réforme...

Oui. Parce que nous évoluons dans un domaine particulier, dans une époque particulière, et que nous ne nous sentons ni aidés ni compris. Je m'explique : les avancées technologiques inéluctables nécessitent de gros investissements aussi bien matériels qu'humains. Des métiers disparaissent, d'autres évoluent, des machines remplacent des hommes, et cela conduit à des suppressions de postes, à la création d'autres...Ce qui coûte très cher.

Comment peut-on résumer pour Éclair cette évolution technique ?

Désormais les laboratoires traditionnels du film 35mm deviennent des post producteurs. Il ne suffit plus de développer des rushes. Quant au numérique, ce n'est pas le monde des Bizounours et il a aussi son coté négatif... Et toujours pour parler chiffres, dans les deux secteurs des métiers disparaissent, et chaque licenciement représente 40 000 à 50 000 euros. Dans le même temps, on pense que la chimie du laboratoire, qui jusqu'à une période récente produisait de 60 à 65 millions de recettes par an n'en produira plus que 25 vers 2014. Non pas que nous perdions des parts de marché, mais parce que les prix ont chuté, du fait notamment des nouvelles technologies. Une copie de film classique à 850 euros sera vendue demain à 100 ou 120. Et ces mêmes évolutions technologiques nous aurons amenés dans la même période à réduire encore les effectifs. L'époque n'est plus aux films en 8 mm fabriqués ici et vendus aux particuliers. Demain, en quelques clics le même film sera consultable à domicile...

Autrement dit, vous tirez le signal d'alarme.

C'est cela. Nous représentons une industrie qui n'est pas indispensable et pourtant nécessaire, mais nous évoluons dans un univers de mains économiquement parlant, comparé à d'autres domaines. Notre secteur est sous structuré et sous capitalisé. Même si avant la

crise, Éclair et Télétota étaient les plus rentables du secteur. La situation qui se profile, en outre, pose des questions sur la création francophone, et le risque de voir d'autres cultures prendre un peu plus le pas. Dans ce contexte, pour la réforme de la TP, chez nous, c'est un peu comme « circulez, y a rien à voir ».

LES BONNES ADRESSES

- Le site internet de Plaine Commune, avec des informations actualisées et des précisions destinées aux responsables d'entreprises : www.plainecommune.fr
- Très utile aussi le site du ministère des finances, qui propose notamment de télécharger l'ensemble des formulaires utiles : www.impots.gouv.fr
- Plus près du territoire, les services impôts entreprises, selon l'adresse du siège social :
 - Aubervilliers et La Courneuve. 01 48 11 72 00 / sie.aubervilliers@dgfip.finances.gouv.fr
 - Saint-Denis (en partie), Stains, Pierrefitte et Villetaneuse. 01 49 40 77 77 / sie.saint-denis-nord@dgfip.finances.gouv.fr
 - Saint-Denis (autre partie). 01 49 40 77 77 / sie.saint-denis-ville@dgfip.finances.gouv.fr
 - Épinay-sur-Seine et Lille-Saint-Denis. 01 49 48 38 70 / sie.saint-ouen@dgfip.finances.gouv.fr

LA VIE ÉCONOMIQUE

CRÉATEURS RÉCOMPENSÉS

Deux entreprises de la pépinière d'entreprises de la Courneuve ont reçu en 2010 le prix de l'association Entreprendre Ville et Quartier. Ce prix distingue chaque année des jeunes entreprises implantées en Zone Urbaine Sensible qui sont en croissance et créent des emplois.

L'entreprise Nett'Bio, hébergée à la pépinière depuis 2009, est spécialisée dans le nettoyage, exclusivement à partir de produits biologiques. Sa gérante est Ndella Diakhaté. L'entreprise Air et Eau Mise au Point, hébergée à la pépinière depuis 2009, est spécialisée dans la mise au point des ins-

tallations de génie climatique. Son gérant est Mohamed Oudghiri. Air et Eau MAP a été soutenue par Plaine Initiatives. La pépinière d'entreprises de la Courneuve, ouverte depuis 2005, accueille vingt jeunes entreprises dans des locaux de 15 à 137 m² et les accompagne dans leur développement.

Devenir propriétaire

Salarié dans une entreprise du territoire, vous souhaitez vous rapprocher de votre lieu de travail ? Vous pouvez retrouver sur le site internet de Plaine Commune toutes

les offres de logements neufs en accession en cours de commercialisation dans les 8 villes de la communauté d'agglomération sur www.plaine-commune.fr/page/p-275/art_id-1622/

Easy Day, une petite entreprise qui voit grand

Un décor vert et noir épuré, une ambiance zen : bienvenue au sein de l'entreprise Easy Day à Pierrefitte. Créée en 2009, elle propose les services de garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, auxiliaire de vie, et emploie déjà pour cela 18 personnes, toutes originaires des villes de Plaine Commune. La créa-

tion d'Easy Day est fortement liée au territoire : Mme Porsan, sa gérante, a été soutenue par les dispositifs d'aide à la création d'entreprise (amorçage de projet, Maison de l'Initiative Economique Locale, prêt d'honneur Plaine Initiative), et c'est tout naturellement qu'elle signera la charte entreprise / territoire à l'au-

tomne 2010. Elle a été distinguée par plusieurs prix, comme le prix régional Talents des cités des boutiques de gestion de Paris ou le challenge de la création de Plaine Commune Promotion. Bravo et bonne continuation !
CONTACT: Easy Day
81 rue de Paris à Pierrefitte-sur-Seine,
09 53 81 83 83

CRÉATION D'ENTREPRISE : LE NUMÉRO UNIQUE

Plaine commune lance fin septembre le numéro unique de la création d'entreprise sur le territoire. L'objectif est de rendre encore plus efficace l'utilisation des différentes structures d'accueil et d'accompagnement à la création. Ce numéro permettra à

toute personne qui a un projet qu'elle soit habitante ou qu'elle souhaite développer son activité dans une des villes de l'agglomération d'avoir des informations et d'être orientée vers le bon interlocuteur. Il suffit donc désormais de contacter le 0811 562 563 du lundi au vendredi de 9h30 à 13h.

NOVEMBRE, LE MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pas la peine d'aller bien loin pour aller à la rencontre des hommes et des femmes qui font cette économie. Vous avez sûrement à côté de chez vous une entreprise d'insertion qui accompagne les personnes en difficulté et la réinsère dans le monde du travail. Si vous cherchez bien, vous devez également avoir un magasin qui vous propose des aliments bio ou des produits

issus du commerce équitable. Vous-même, vous êtes peut-être acteur de l'ESS sans vraiment le savoir. Eh oui, si vous êtes clients d'une banque coopérative ou sociétaire d'une mutuelle, vous pouvez prendre part aux décisions stratégiques de ces entreprises lors de leurs assemblées générales. La gestion démocratique c'est aussi un des principes fondamentaux de l'économie sociale et soli-

daire... Vous êtes intéressé(e) par cette économie porteuse de démocratie, de solidarité et de bien-être ? Pendant le mois de novembre, les acteurs de l'ESS de Plaine Commune se mobilisent pour organiser des manifestations (concerts, débats, marchés solidaires, porte-ouvertes, etc.) qui vous permettront d'en apprendre davantage. Un mois pendant lequel vous aurez les preuves qu'une autre économie est possible, mieux : qu'elle peut se mettre au service de tous.
PLUS D'INFOS SUR
www.lemois-ess-idf.org

Présence à Pollutec 2010

L'un des événements majeurs des éco-industries et éco-activités, le salon Pollutec, se tiendra à Lyon du 30 novembre au 3 décembre prochains. Le Réseau d'Entreprises Éco-industrielles de Plaine Commune, fédérant les acteurs de l'assainissement, des déchets, de la pollution et des énergies renouvelables, organise une présence des

entreprises du territoire lors de ce salon. Les entreprises en recherche de compétences et de prestations peuvent participer et sont invitées à se manifester dès que possible auprès du Réseau.
CONTACT: Réseau d'Entreprises Éco-industrielles de Plaine Commune, Michaël Evrard, 01 55 93 63 61

LA VIE ÉCONOMIQUE

ISI PRINT INSTALLÉE À LA PLAINE

Créée en 1970, cette entreprise d'imprimerie a su s'adapter aux évolutions technologiques. Elle est aujourd'hui spécialisée dans l'impression numérique de petites séries (jusqu'à 2000 ex) et propose des services personnalisés à partir de n'importe quel type de base de données. ISI PRINT est également capable de traiter toutes les étapes de la réalisation au conditionnement, avec la possibilité de personnaliser tous les envois selon les désirs des clients. A l'étroit dans leurs locaux du 20ème arrondissement, les dirigeants Jean François Raynaud et Olivier Julien ont choisi la Plaine pour s'implanter et pour

s'agrandir. Le choix n'a pas été difficile puisque la plupart des 30 salariés que compte l'entreprise habitent déjà le 93. Des embauches sont prévues pour répondre à la croissance de l'entreprise et celle-ci annonce déjà sa volonté d'étudier les candidatures issues du territoire.

Soucieuse du respect de l'environnement, l'entreprise a rénové les locaux en vue de limiter le plus possible son bilan carbone (isolation des murs, récupération de la chaleur dégagée par les machines...). Elle est également certifiée Imprimvert, recycle les chutes de papiers, toners et consommables.

ISI Print : 15 rue Francis de Pressensé.

Petit déjeuner des éco-industries

F Le 8 juin dernier, Plaine Commune Promotion organisait un petit déjeuner avec pour thème « les éco-industries et les éco-activités du territoire ». Les entreprises et les élus sont intervenus sur des sujets concernant cette filière : les entreprises et les infrastructures, l'emploi et la formation, le développement de nouvelles activités. Pour Pierre Quay-Thévenon, vice-président de Plaine Com-

mune en charge du développement économique, il s'est agi de rappeler et de renforcer le soutien de l'institution communautaire à cette filière. Les cinquante participants, dont la moitié d'entreprises, ont pu travailler dans le sens d'une plus grande implication des acteurs économiques de l'environnement dans les projets du territoire, tel le Plan Climat Énergie et l'Agenda 21. Tous ont pu aussi remercier

l'entreprise Paprec, qui accueillait ce petit déjeuner dans ses locaux à La Courneuve.

Courant juillet, des représentants des entreprises éco-industrielles et éco-actives du territoire ont rencontré Patrick Braouezec afin de poursuivre les discussions. Un dialogue approfondi s'engage donc pour renforcer la place des entreprises de la filière dans les projets économiques du territoire.

Nouveau programme de locaux d'activités en zone franche à Stains

Seabil Aménagement a livré en avril 2010 un quatrième bâtiment d'activités en ZFU dans la ZAC du Bois Moussay. Le programme Foxtrot propose à l'acquisition des cellules mixtes activités/bureaux de 300 m² environ. Les entreprises IDF Environnement (désamiantage) et Pluritel.com (installation fibre optique) déjà locataires dans la zone d'activité ont fait le choix d'investir dans cette opération. Par ailleurs, les sociétés Isis Médical (location de matériel d'assistance respiratoire) et

Klymcar (Climatisation) sont également en cours d'installation. La deuxième tranche du programme est en cours de réalisation et devrait être livrée à l'automne. Pour rappel, le dispositif ZFU prend fin au 31 décembre 2011, les entreprises intéressées ont donc encore un an et demi pour s'installer en zone franche pour pouvoir bénéficier de 5 années d'exonération à taux plein.

CONTACT :
Marie-France Drure
01 55 93 56 62 ou
Séverine Nourisson
01 55 93 56 92

LES NOUVELLES IMPLANTATIONS

Au 1^{er} semestre 2010, 46 entreprises se sont implantées sur près de 52 000 m². On constate que les transactions en locaux d'activités (26 780 m²) sont supérieures à celles en bureaux (24 804 m²). Les locaux d'activités pour les PME-PMI servent d'amortisseurs pendant la crise immobilière. Parmi les implantations les plus importantes, on peut citer :

Aubervilliers : Rexel (bâti-

ment 521 d'Icade), la compagnie générale de santé (Le Forum), Copy Top et Andel au 51 rue de Presles.

Épinay-sur-Seine : L'extension de Videaudi au 101 avenue Jean Jaurès, Muguellati au 209-217 avenue de la République

La Courneuve : L'extension d'interoutage au 30-32 rue Raspail (4 237 m²), Sensuelle (rue Clément Ader) et Icotech à Urbaparc

Saint-Denis : Deux sièges

sociaux s'installent dans l'Amarante et le parc d'Icade : T-System (9 000 m²) et Quick France (5 600 m²).

Le campus d'UBS se renforce avec Texa, expertise en assurances (1 500 m²) et le Spallis avec Eugène Perma, cosmétique (2 450 m²). Dyl Enseignes, Ami Imprimerie, Isi Print sont les principales implantations en locaux d'activités.

Stains : Le tissu des PME-PMI se renforce tant au Bois Moussay qu'à la Cerisaie.

Coté Stade : une carte pour les salariés

Les commerces du quartier Stade de France (Leroy Merlin, Décathlon, Truffaut et autres) se sont regroupés depuis

18 mois sous l'enseigne « Coté Stade » et développent une communication collective. Ils proposent maintenant une carte aux salariés du

quartier qui leur offre 5% de réduction. Un exemple à suivre.

CONTACT : Christine Bourbouze
01 49 33 65 20

LA VIE ÉCONOMIQUE

RÉPERTOIRE DE LA SOUS-TRAITANCE AU SECTEUR ADAPTÉ

Dans le prolongement du premier forum local de la sous-traitance au secteur adapté organisé en décembre 2009 par la Maison de l'emploi en partenariat avec Plaine Commune Promotion, l'association d'entreprises

vient d'éditer un répertoire des ESAT et entreprises adaptées partenaires de la manifestation. Les acheteurs publics et privés du territoire pourront ainsi découvrir toute la richesse de l'offre de services et de prestations proposés

par ces établissements et, pourquoi pas, conclure des partenariats dans la durée. Ce répertoire est consultable sur le site internet de Plaine Commune Promotion : www.plaine-communepromotion.com
CONTACT : Laure Houpert, 01 55 93 56 52

Parrainage de jeunes par des salariés

Il existe sur le territoire plusieurs dispositifs de parrainage qui permettent aux entreprises et à leurs salariés de créer des liens avec les habitants et plus particulièrement les jeunes en leur accordant un peu de leur temps. Il peut s'agir de parrainage scolaire de la 6^e à la terminale (qui peut se

dérouler dans l'établissement scolaire ou dans l'entreprise durant la pause méridienne), de parrainage professionnel pour accompagner un jeune dans sa recherche d'emploi ou encore de parrainage d'aide à l'orientation pour des lycéens. Tous ces dispositifs s'inscrivent en complémentarité avec

l'Education Nationale et les structures emploi qui accompagnent ces jeunes et tiennent compte des contraintes professionnelles des salariés qui s'y engagent.

CONTACT : Parrainage scolaire et professionnel : Association Proximité, 01 48 20 51 78, www.proxite.com
Parrainage d'aide à l'orientation : Association Actenses, Guillaume Leterrier, 06 98 70 32 33, www.actenses.org

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Votre entreprise accueille régulièrement des stagiaires ? Sachez qu'il existe localement plus d'une centaine de formations initiales professionnalisantes dans des filières très diverses. Afin de favoriser le rapprochement entre entreprises et établissements d'ensei-

gnement du territoire, Plaine Commune Promotion édite depuis la rentrée 2007 à destination des acteurs économiques un calendrier des stages en entreprise. Il permet de repérer pour chaque niveau de diplôme (du CAP à la licence professionnelle) et par filière de formation les dates de

stage, les objectifs pédagogiques et toutes les coordonnées utiles (établissement, enseignant, etc.). Pour consulter et télécharger le calendrier : www.plainecommune.fr/page/p-421/art_id-/ ou www.plainecommunepromotion.com

CONTACT : Laure Houpert, Tél. : 01 55 93 56 52

Foot in five (5 vs 5) s'installe à Épinay

Si 187, Route de Saint-leu, ouvert 7j / 7 de 9h à minuit, ce nouveau complexe sportif « haut de gamme » basé sur le concept du « tout-en-

un » met à votre disposition quatre terrains de foot synthétique indoor. Pour se détendre après l'effort : bar, restauration, lounge (équipé d'un écran

géant), boutiques, terrasses et showroom complètent ce nouvel équipement de 3 500 m². Formules d'abonnement pour Etudiants et Entreprises.

CONTACT : Guillaume Le Floch 01 49 51 27 04 ou 06 35 17 52 37 lefloch.g@gmail.com

De nouvelles crèches d'entreprises

« La Ronde des crèches » a ouvert en 2006 une crèche d'entreprises « la Ruche du Landy » au 64 rue du Landy à Saint Denis. Forte de son succès, une seconde crèche va ouvrir à la fin de l'année à la même adresse. Sur les 26 places prévues il en reste aujourd'hui 13 à pourvoir. N'hésitez pas à contacter dès maintenant La Ronde des Crèches

afin de réserver des berceaux au 01 49 11 49 80. Un projet de même nature qui comprendra 35 berceaux, est relancé dans le quartier Pleyel par la société « Club Biberon ». Le tour des réservataires est entamé et devrait permettre une ouverture fin 2010, début 2011.

PLUS D'INFOS

www.club-biberon.fr ou david@club-biberon.fr et 06 27 18 70 70

EPARGNE SOLIDAIRE : PLAINE COMMUNE SOUTIENT LES CIGALES

Plaine Commune soutient les initiatives de financement solidaire afin de favoriser la création et le développement de TPE de l'économie sociale et solidaire soucieuses de l'être humain et de son environnement dans l'esprit d'un entrepreneuriat collectif. Dans ce cadre un collectif d'habitants de Plaine Commune s'est constitué pour créer un club avec le soutien de l'association régionale des CIGALES (clubs d'investisseurs pour une gestion alternatives et loca-

le de l'épargne solidaire). Si vous êtes intéressés par la finance solidaire qui offre des possibilités de mobiliser utilement une partie de votre épargne au bénéfice d'activités ayant une utilité sociale. Si vous souhaitez faire partie d'une Cigale qui vous offre la possibilité d'investir et de vous investir dans des projets créateurs d'emploi. Le collectif recherche des habitants du territoire.

CONTACT : Association Régionale Île-de-France de CIGALES 01 71 86 44 52

Plaine Commune dans « Ile-de-France à la page »

De concert avec la Direction Régionale de l'Ile-de-France de l'Insee, Plaine Commune a engagé un travail partenarial visant à la rédaction d'un portrait synthétique du territoire sous l'angle économique, démographique et social. Titré « Plaine Commu-

ne : un essor économique plus rapide que les transformations sociales », ce deuxième article est téléchargeable sur le site Internet de Plaine Commune. Il précède l'édition d'un rapport très détaillé qui fera ressortir les forces et les faiblesses du territoire.

L'ENTREPRISE

Visite guidée de la première société de production de photos publicitaires de France. Pionnière, depuis 30 ans, dans l'application des technologies nouvelles à la publicité.

ASTUCE PRODUCTIONS, LA PUB HAUTE TECHNOLOGIE

Qu'est-ce qui impressionne le plus ? Le grand studio blanc tout rond, unique en Europe, dont la rotondité donne une lumière très douce, idéale pour les prises de vue ? La terrasse du dernier étage, avec vue imprenable sur le canal Saint-Denis et le Sacré-Cœur de Montmartre, bientôt convertie en restaurant gastronomique ? Ou l'ascenseur de neuf tonnes, à double entrée, qui permet de monter dans le studio en lumière naturelle du dernier étage les voitures que l'on souhaite shooter en toute confidentialité ? Tout cela est à la hauteur de la réputation d'Astuce Productions, première société de production de photos publicitaires de France, fondée en 1981 sur les conseils de Jacques Séguéla par Pierre Tati, le fils de Jacques, et par Marius Manzone, l'actuel dirigeant. L'idée, pour l'époque, était novatrice : organiser et coordonner les productions de photos en assurant pour les clients le repérage des lieux, le casting, la régie, le stylisme, les décors et en se

chargeant de toutes les autorisations nécessaires. Dès sa naissance, Astuce Productions a réalisé toutes les idées les plus dingues des créatifs des agences, comme cette cabine de téléphone installée en plein milieu des Champs-Élysées qui se transformait en douche pour les besoins d'une marque de cosmétiques.

Transfert d'images

Puis vint le numérique. En 1990, Astuce Productions fait figure de pionnier de la photo digitale. Ça commence par le transfert d'images. Une avancée qui, en 1996, permet à son client Baccardi de valider depuis Paris les castings réalisés aux Bahamas. Plus besoin, désormais, d'attendre que le photographe revienne des prises de vues et développe ses pellicules ! Parallèlement, des équipes sont mises en place à Aubervilliers pour travailler sur la chromie, le repiquage, les raccords de lumière, de visuels. De quoi, par exemple, faire passer les cheveux d'un mannequin blond au brun, si le client le souhaite. Trois ans plus tard, en 1999, l'entreprise joue la carte du tout numé-

rique, réalisant ses premières productions photo entièrement digitales. Les puristes grincent des dents. « Dans le cadre d'une production, nous avons réalisé simultanément des prises de vue en argentique et les mêmes en numérique. Nos clients n'ont pas vu de différences qualitatives ! » se souvient Marius Manzone. Sans compter que le numérique fait gagner du temps, et donc, de l'argent aux annonceurs !

L'ère de la 3D

En 2005, Astuce Productions s'embarque dans la 3D. Ses infographistes préparent des modèles en 3D pour un rendu photo réaliste ou pour une insertion dans un décor réel. Voilà qui évite aux constructeurs d'acheminer un prototype à l'autre bout du monde. Pratique à l'heure où les campagnes publicitaires sont de plus en plus rapides. Dernière innovation d'Astuce ? La réalité augmentée, technologie utilisée pour la promotion de la dernière Citroën C3 Picasso. Téléchargez un logiciel sur le site de Citroën, et vous faites apparaître le véhicule en 3D sur la brochu-

re placée devant la webcam de votre PC pour le voir rouler; le faire pivoter ou changer la couleur de la carrosserie. Les applications permettent aussi d'essayer des lunettes « virtuelles » devant son ordinateur pour choisir le modèle qui convient le mieux à son visage, ou encore de visualiser un canapé qui apparaît en 3D dans son salon. Un peu gadget ? Mais des applications plus professionnelles apparaissent, dans le cadre de formations professionnelles, par exemple. « Il est ainsi possible d'enrichir la vue réelle d'un moteur que peut avoir un mécanicien au travers d'une caméra ou de lunettes de visualisation, par des informations textuelles, des plans ou des animations 3D », explique Jean-Bernard Debreux, directeur général de la société. Sa poli-

tique ? Innover. « Avec le côté positif et négatif. Il y a eu des moments où nous étions trop en avance ! On a perdu de l'argent ! Mais il faut pouvoir donner le choix aux clients. » Si Jean-Bernard Debreux s'enorgueillit d'avoir les meilleurs spécialistes dans ses équipes, il les bichonne. En exigeant systématiquement auprès des clients les droits d'auteur pour ses photographes passés au numérique. Et en faisant travailler ces intermittents du spectacle quand ils sont en précarité sur des programmes de recherche qui ne porteront leurs fruits – s'ils en portent ! – que dans quelques années. Mais Monsieur le directeur général a un sens du temps tout personnel. Qui lui vient peut-être d'un DEA d'histoire africaine!

PASCAL MARION

CHIFFRES

Capital social : **544 790 €**. CA : **4,2 M€** en 2008.
8 salariés en CDI mais la masse salariale est de **34** personnes, en prenant en compte le recours aux intermittents du spectacle.
8 000 M² pour les 12 plateaux de production installé sur **2** sites à Aubervilliers (Astuce Productions possède en outre un plateau de **560 M²** à Nice).
Astuce Productions : 7, rue des Bergeries.
93 300 Aubervilliers. Tél. : 01 49 37 08 17